

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin, à 18h30, le conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée le 05 mars 2021.

Membres en exercice : 54	Présents : 32	Votants : 28
Décisions GEMA - Membres en exercice : 22	Présents : 19	Votants : 17
Décisions SAGE - Membres en exercice : 38	Présents : 21	Votants : 19

Quorum : 28

Secrétaire de séance : M. Philippe COMMERE

Étaient présents :

Représentants des communes : M. LECLERE, Mme VILBOIS AMAND, M. LECHEVALIER, M. DOMPE, M. BATON, M. THIERRY, M. MICHALOWSKI

Présents en visio-conférence : M. LEGRAND, M. DELACOURT, M. ODENT, Mme RANSON, Mme MARCHAL, M. MASSON

Représentants de la CCPV : M. DALLE, MME DANNEEL, M. HAUDRECHY, M. MARTIN, M. BRIATTE

Présents en visio-conférence : Mme VERCLEYEN, M. PROFFIT

Représentants de la CCRV : M. CANTOT, M. DAVIN, M. NELATON, M. CHAUVIN

Représentants de l'ARC : M. PICART, M. DAMBRINE, M. COMMERE, M. VERDRU

Présents en visio-conférence : MME LIETIN, M. ARNOULD

Pouvoir de M. BRANQUART à M. CANTOT

Les autres pouvoirs reçus ne sont pas valables

Étaient excusés : M. GAGE, M. FAYOLLE, M. BATTAGLIA, MME NIQUET, M. FADDA et MME GAZENGEL

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Afin de vous permettre de retrouver toutes les informations données pendant le conseil, vous trouverez ci-joint, l'ensemble des documents présentés lors de cette séance :

https://bassin-automne.fr/wp-content/uploads/2021/06/SAGEBA_CS_202106_Point-technique-AAC_v3.pptx

https://bassin-automne.fr/wp-content/uploads/2021/06/20210608_Presentation_CS_v2.pptx

1. Adoption du procès-verbal du conseil syndical du 10 mars 2021

Le procès-verbal du conseil syndical du 10 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2. Intervention technique : l'eau potable sur le bassin de l'Automne : quelles actions de préservation complémentaires menées par le SAGEBA ?

Camille BASIRE, chargée de mission « protection des eaux souterraines » au SAGEBA, a présenté la problématique rencontrée sur le bassin en matière de qualité des eaux souterraines destinées à la consommation humaine et les actions du SAGEBA. Plusieurs questions ont été abordées en apportant des réponses appliquées au bassin de l'Automne :

- D'où vient l'eau du robinet ?
- Quelles pressions s'exercent sur les nappes alimentant les captages d'eau potable ?
- Comment protéger à la source la qualité de l'eau potable captée ?
- Quelles sont les actions du SAGEBA

En plus de la présentation power point, une vidéo a été diffusée

<https://www.youtube.com/watch?v=eiIsw930TYU>

3. Relevé des décisions prises par le président - mars à juin 2021

• Revalorisation des salaires

M. HAUDRECHY débute ce point avec la revalorisation des salaires pour l'équipe du SAGEBA.

Il indique que cette revalorisation prévue depuis 2019 a été effectuée au mois d'avril 2021 :

- 50€ euros ont été attribués à Aurélie LANGLET, secrétaire comptable
- 100€ pour Christophe LETOT, Victor VEEGAERT et Camille BASIRE, ingénieurs et technicien
- 200€ pour Hélène DENTEL, directrice et ingénieur

Sur notre budget, ces dépenses correspondent au chapitre 012 « charges de personnel ».

En 2019, celles-ci s'élevaient à environ 170 00€.

En 2021, elles seront de 185 735,41€. Pour une année pleine de revalorisation salariale, ces charges s'élèvent à 189 709,47€.

• Achats de mobilier & matériels informatiques

Le président détaille les achats effectués pour ce début d'année :

- 1 bureau pour Victor : 262,80€ TTC
- 1 écran fixe PC pour Aurélie : 161,89€ TTC
- 1 vidéoprojecteur : 550,80€ TTC

• Nouveaux contrats

Tout d'abord, un nouveau contrat vient d'être signé avec l'opérateur SFR, afin d'actualiser notre offre de téléphonie fixe et mobile et notre accès internet.

Le SAGEBA a donc fait l'acquisition :

- 4 abonnements mobiles pour les techniciens et la directrice
- 4 smartphones
- 2 lignes fixes (le secrétariat et la direction)
- 1 abonnement internet

Concernant la téléphonie, l'ensemble des abonnements s'élèvera à 155,65€ HT par mois.

Pour internet, le montant sera de 50€ HT par mois, avec des frais d'installation (fibre) s'élevant à 170€ HT.

Une nouvelle prestation informatique va également être mise en place :

- abonnement microsoft pro (outils professionnels et réseau interne partagé) à 52,5€ HT par mois
- gestion du nouveau nom de domaine et des adresses mails du SAGEBA à 30€ HT par mois
- installation et mise en place à 690€ HT

Dernier point, pour anticiper les prochaines obligations en la matière et faciliter la gestion comptable, nous avons souscrit à une nouvelle fonctionnalité du logiciel de comptabilité Cosoluce :

- dématérialisation de la DSN (déclaration sociale nominative) avec un coût annuel de 61,57€ TTC et une installation de 150€ TTC.

- **Demande de subvention à l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN)**

Renouvellement du matériel piézométrique

Ce renouvellement s'élève à un montant de 9 560,04€ TTC avec un reste à charge pour le SAGEBA de 764,83€ TTC. Il s'agit du suivi quantitatif des principales eaux souterraines du bassin de l'Automne.

- **Convention**

Cette convention pour le renouvellement du matériel piézométrique a été effectuée avec le SISN (syndicat de la Nonette), le suivi piézométrique étant mutualisé depuis 2014 avec le SISN.

Ce suivi est mutualisé car les 2 nappes se trouvant sur notre bassin se situent également sur le bassin de la Nonette.

Tout comme pour le SAGEBA, le reste à charge pour le SISN sera d'un montant de 764,83€ TTC

- **FCTVA**

Comme chaque année, nous devons déclarer nos dépenses d'investissement auprès des services préfectoraux afin de pouvoir prétendre aux fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Ainsi, la demande a été effectuée pour l'année 2019 pour un montant éligible de 3 160,10€ TTC, mais également pour 2018 pour un montant éligible de 1 231,63€ TTC, n'ayant retrouvé aucune trace d'une éventuelle transmission pour cette année.

Ces demandes sont relatives à des dépenses en informatique et mobilier de bureau.

4. Point sur les dossiers techniques en cours par l'équipe technique

M. HAUDRECHY laisse la parole à Camille BASIRE, chargée de mission eaux souterraines.

- **Etudes de l'aires d'alimentation de captage - Vauciennes et Vaumoise**

Une étude est actuellement en cours sur les aires d'alimentation de captage de Vauciennes et Vaumoise

Le SAGEBA intervient en tant qu'assistant maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire un appui technique auprès des communes avec un lien avec le bureau d'études.

Ce bureau d'études est chargé du diagnostic territorial des pressions anthropiques. Une réunion de présentation de ces résultats se tiendra le 17 juin prochain à Vaumoise.

L'élaboration du programme d'action se fera au second semestre 2021.

- **Dialogue territorial pour les aires d'alimentation de captage - Formation et appui / conseil**

Le SAGEBA a souscrit à cette formation en septembre 2021. Les formations sur le dialogue territorial pour les aires d'alimentation de captage et les sessions sont adressées aux élus et aux techniciens :

- Elus : M. DAVIN et M. PROFFIT se sont inscrits, pour les 7 ou 8 juin prochains.
- Techniciens : Camille BASIRE et Hélène DENTEL ont participé à la 1^{ère} session qui s'est tenue les 30-31 mars et 1^{er} avril dernier, et assisteront à la 2^{ème} partie, les 22 et 23 juin prochains.

En plus de cette formation, un accompagnement est également proposé au SAGEBA.

L'objectif de l'appui pour un dialogue territorial sur le bassin de l'Automne serait de développer les filières agricoles de qualité via les restaurations collectives afin de proposer de la nourriture de qualité au sein de ces restaurations. Ceci contribuera ainsi à préserver la qualité des eaux souterraines alimentant en eau potable

le bassin de l'Automne en privilégiant des produits à faibles intrants (engrais et phytosanitaire) et à faible impact carbone (produits locaux).

Actuellement, une réflexion est menée en interne et un sondage afin de jauger l'intérêt des élus face aux problématiques dans les restaurations collectives sera bientôt envoyé.

- **Avancées de l'aire d'alimentation de captage - Auger-Saint-Vincent**

- Assainissement non collectif :

- En 2017, il a été constaté que l'installation d'assainissement non collectif au parc aux dames n'était toujours pas en conformité depuis 2017. Les eaux ménagères de cuisine sont rejetées dans un puit sans être déclarée, ce puit n'étant pas un puisard. De plus, un des piézomètres du SAGEBA pour le suivi quantitatif des eaux souterraines est située dans ce puit. L'ensemble des analyses de la dernière campagne (2017-2020) est inexploitable.

- Une vérification des travaux de conformité a eu lieu le 28 mai dernier. Les deux premières phases ont été effectuées avec une installation au niveau de la fosse septique. Il reste à les désaccorder les eaux ménagères de cuisine au puit.

- Chanvre : Le 26 mai dernier, un tour de plaine et la visite de Planète chanvre a été réalisé avec les agriculteurs du groupe IS'EAU en Seine et Marne, afin de réfléchir au développement de cultures à bas niveaux d'intrants (faible utilisation d'engrais et/ou produits phytosanitaires) sur le territoire.

Christophe LETOT - technicien de rivière prend la parole.

- **Travaux de restauration de l'Automne et ses zones humides au Berval**

- Point d'avancement sur le dossier :

- L'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 15 mai ; la commissaire enquêtrice nous a informé qu'un avis défavorable a été émis par la commune de Bonneuil en Valois.
 - Sur demande de la commissaire enquêtrice, une rencontre a eu lieu entre le SAGEBA et les élus de la commune de Bonneuil. Des échanges ont été menés concernant le projet et une nouvelle intervention du SAGEBA doit être effectuée en conseil municipal de Bonneuil le 3 juin.
 - La remise du rapport d'enquête de la commissaire enquêtrice est prévue pour le 15 juin 2021 au plus tard.
 - Les travaux pourront débuter dès l'année prochaine
 - Les subventions attendues pour ce projet sont 80% de la part de l'AESN, 10% de la part du FEDER et 10% de la part des deux propriétaires (et non de la commune de Bonneuil en Valois).

Concernant l'avis défavorable, M. LETOT explique que le projet se situe sur deux communes, Bonneuil en Valois et Russy Bémont et que lors de l'enquête publique, ces deux communes sont amenées à émettre un avis en conseil municipal. La commune de Bonneuil en Valois a donc émis un avis défavorable à la suite duquel la commissaire enquêtrice a demandé une rencontre avec tous les protagonistes du projet. A l'issue de cette réunion, la commune a demandé au SAGEBA d'intervenir lors de son prochain conseil municipal afin de représenter le projet et répondre à toutes leurs interrogations.

Le conseil municipal a de nouveau délibéré et a émis un avis favorable.

- **Aménagement du moulin de Glaignes pour la restauration de la continuité écologique**

- Une réunion de lancement de l'étude s'est tenue le mercredi 26 mai 2021
 - Le projet proposé est une rampe en enrochement afin d'avoir une pente constante et non une chute avec des remous où le poisson et les sédiments sont bloqués entraînant une perte de biodiversité et un comblement accéléré en amont.

- Le comité technique se tiendra fin juin / début juillet pour examiner la solution technique proposée du bureau d'études.
 - Le bureau d'études finalisera le projet et les résultats de l'étude seront connus d'ici la fin de l'année.
 - Les travaux pourront débuter en 2022. S'agissant de travaux en rivière, ceux-ci ne pourront pas débuter avant le 15 mai 2022.
 - Le montant de l'étude et de la maîtrise d'œuvre des travaux (suivi et réception des travaux) s'élève à 30 720 € TTC
 - Les subventions attendues sont de 40 % de la part de l'agence de l'eau Seine Normandie et de 33% de la part du conseil départemental 60 (en attente de confirmation).
- **Entretien des cours d'eau au 1^{er} semestre**
 - Un entretien urgent a été réalisé à la suite de la tempête « BELLA »
 - 9 arbres / 27 chablis / 31 embâcles
 - L'entreprise qui est intervenue est Nature & Paysages
 - Pour un coût : 10 044 € TTC
 - subvention : conseil départemental 60, 40%
 - **PPRE : concertation pour la co-construction du programme opérationnel**
 - Une priorisation des actions du PPRE 2022-2026 a été effectuée
 - La programmation sera faite en fonction du budget sur les 5 années
 - Une réflexion sera menée par sous-bassin (Automne amont + Automne aval/médian + Sainte-Marie) puis mise en commun à l'échelle du bassin versant
 - 3 réunions par groupes de travail soit 9 réunions

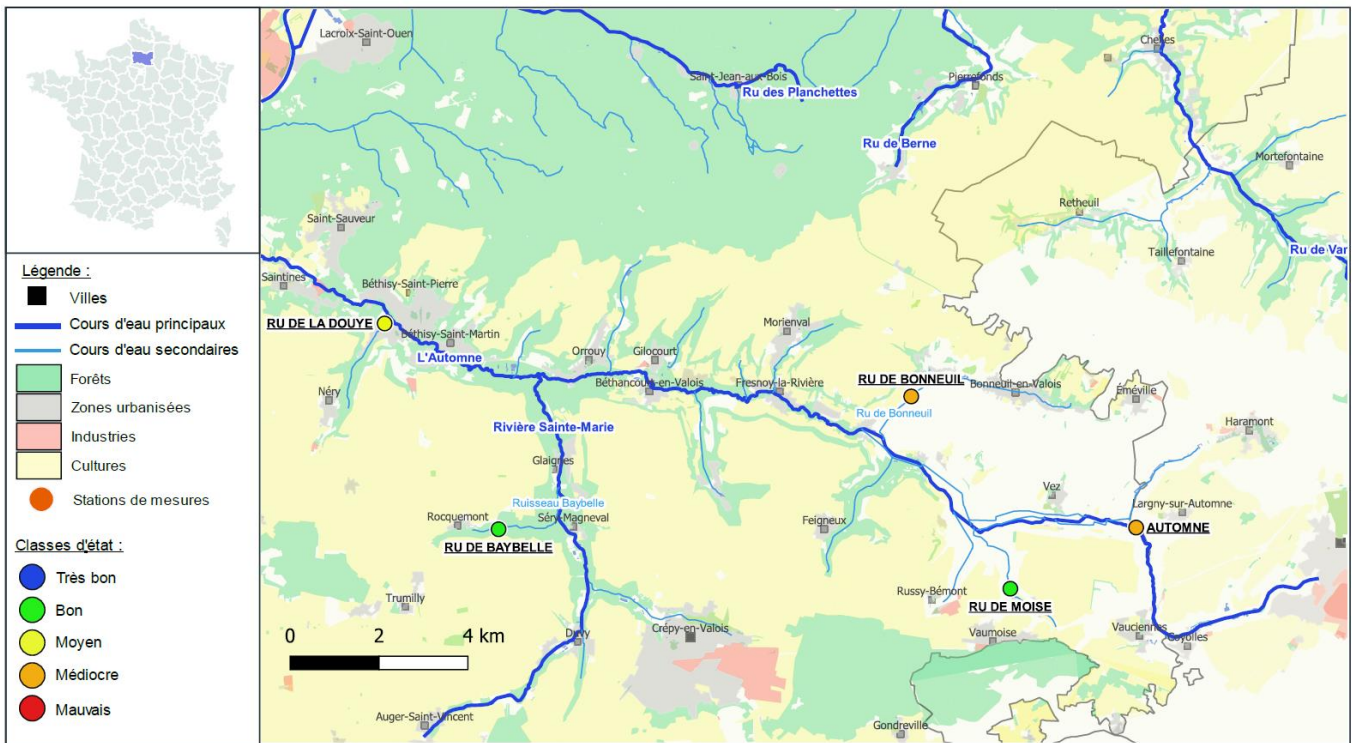
Un doodle a été envoyé afin d'entrevoir des dates de réunions, mais seulement 24 réponses ont été reçues.

Hélène DENTEL, directrice et chargée de mission SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et Contrat territorial eau & climat prend la parole

- **Lutte contre l'érosion et le ruissellement**
- Une sortie sur le bassin du ru de Bonneuil (Haramont, Eméville et Bonneuil) a été organisée le 28 avril 2021 avec les élus communaux et intercommunautaires, les techniciens de la CCPV et du SAGEBA afin de comprendre les phénomènes qui ont lieu sur ce secteur.
- En parallèle, une visite du showroom d'aménagements d'hydraulique douce (solutions préconisées afin de lutter contre les phénomènes d'érosion/coulées de boue) sur la Nonette où a été construit un site pilote aménagé avec des pancartes de sensibilisations, s'est déroulé le 26 mai 2021.
- Une nouvelle réunion de concertation a eu lieu sur le ru du Longpré (commune d'Haramont) le 22 avril 2021.
- Pour donner suite à ces rencontres, il a été décidé de lancer deux études sur le bassin du ru de Bonneuil et le bassin du ru de Longpré, afin de diagnostiquer, faire un état des lieux et proposer un plan d'action avec des aménagements pour maîtriser ces phénomènes d'érosion et de ruissellement.
- Le coût unitaire prévisionnel (fourchette haute) s'élève à 40 000€ TTC, subventionné à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Le marché est actuellement en finalisation avec l'agence de l'eau Seine Normandie. Le SAGEBA souhaiterait lancer la consultation au mois de juin pour un démarrage dès le mois de juillet pour une mise en œuvre des travaux dès fin 2022.

- **Réseau de mesure de la qualité des eaux du bassin de l'Automne 2021-2024 du SAGEBA**
 - depuis 2015 le SAGEBA suit cinq points sur cinq cours d'eau : le ru de Baybelle, le rue de la Douye, le ru de Bonneuil, le ru Moise et un point flottant (fixé chaque année).



Le cinquième point, dit « point flottant », est un point qui chaque année est changé selon les préconisations de la commission locale de l'eau.

- Le SAGEBA a mis fin du marché courant de 2019 à 2022 suite à des fautes du prestataire ABIOLAB (laboratoire d'analyses)
- Une consultation pour un prochain marché a été lancée le 21 mai 2021 pour une durée d'un mois. Les 4 bureaux d'études consultés sont : *Hydrosphère, Aquabio, CARSO-LSEHL et EUROFINs*
- Le total du projet pour les deux années à venir s'élève à 16 000€ TTC, financé à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie. Le reste à charge du SAGEBA est de 3 200€ TTC.

Les zones humides - Victor VEEGAERT, chargé de mission zones humides

- **PPRE- études faune flore**
 - La consultation a été lancée auprès de quatre bureaux d'études le 09 mai pour une durée d'1 mois.
 - 1 contact pour le moment
 - Cette étude devra être réalisée en deux parties puisque certains relevés de terrains doivent être effectués avant le 15 mai et cela n'a pas pu être réalisé cette année. (fin 2021 et début 2022)
 - Le coût prévisionnel s'élève à 12 000 €, financé à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie

- **Inventaire des mares et petites zones humides de plateaux et versants**
 - L'objectif est de compléter l'inventaire des zones humides
 - nouveaux plans d'eau rajoutés (base de données SAGEBA et groupe mares Hauts-de-France)

Hélène DENTEL prend la parole et invite l'assemblée, en tant qu'élus mais également citoyens, à donner son avis au projet de SDAGE 2022-2027. Plusieurs formats sont proposés afin de donner un avis : par mail, par une plateforme de consultation et en répondant à un questionnaire élaboré par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour vous rendre sur la plateforme de consultation :

<https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/AESN/ConsultationSDAGEPGRI/accueil.htm>

La Commission Locale de l'Eau a déjà émis son avis.

5. Planning des prochains rendez-vous

- La tenue du prochain conseil syndical validée au dernier conseil, se déroulera le **mardi 21 septembre 2021 à 18h30**, en présentiel et en visio.
- Les réunions par sous bassins proposées pour l'élaboration du prochain PPRE - programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides
 - groupe 1 (Automne amont) : réunion le jeudi 24 juin à 18h à Villers Cotterêts
 - groupe 2 (Automne aval) : réunion le jeudi 17 juin à 18h à Verberie
 - groupe 3 (Sainte Marie) : réunion le lundi 5 juillet à 18h à Glaignes
- La prochaine journée de sensibilisation portera sur la mise en œuvre de la compétence GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques) appliquée aux prochains travaux de restauration de l'Automne et ses zones humides au Berval.
Trois dates sont proposées : les 28, 29 ou 30 juin.

6. Réflexions sur la mise en place des commissions de travail

Le dernier bureau s'est penché sur la mise en place de commissions de travail.

Pour permettre l'implication des élus dans la vie du SAGEBA, il est proposé de mettre en place des commissions de travail afin d'étudier les questions / projets que l'exécutif entend soumettre à l'approbation du conseil et réfléchir / proposer des solutions sur des problématiques fortes rencontrées.

Ces commissions permettront plus de transparence, d'implication et une co-construction entre technicien et élu.

Il a été proposé quatre thématiques :

1. *Marchés publics (études des marchés > 70k €)*
2. *Erosion / ruissellement (suivi des études)*
3. *Opérations (travaux / études / entretien des riverains)*
4. *Communication (outils et actions)*

Les principales règles qui encadrent ces commissions de travail au regard du code général des collectivités territoriales sont :

- Les commissions doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Il appartient au conseil de rechercher la meilleure pondération
- Bulletin secret sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité. Ou désignation sans vote si une seule candidature ou une seule liste présentée après appel à candidature
- 8 membres maximum (fixé par notre règlement)
- Caractère permanent ou durée limitée à l'étude d'un dossier
- Le président est président de droit de toute commission

- Election d'un vice-président : chargé de la convocation et d'en présider les séances lorsque le président sera absent ou empêché (lien avec délégation aux VP ?)
- La 1ère convocation obligatoirement dans les 8 jours qui suivent la nomination des membres ou « plus brefs délai » fixé par le conseil

Suite aux réflexions menées en bureau, les propositions au conseil syndical sont :

- un groupe de travail au sein du bureau : « appels d'offres » pour étudier les réponses aux appels d'offres et pré sélectionner des réponses
- Un groupe de travail « opérations » au sein du bureau : pour suivre sur les études et travaux prévus et réfléchir sur ceux à prévoir, suivi des problématiques rencontrées : entretien par les riverains, protection des zones humides, ruissellement / érosion, etc.)
- Une commission « communication » au sein du conseil syndical, avec comme objectifs de re-moderniser et concevoir les nouveaux outils de communication du SAGEBA (site internet, plaquette, news letter), mais également d'organiser des nouveaux événements (journée de sensibilisation, visite d'études, forum, atelier, scolaires, etc.). Monsieur DAVIN, 1^{er} vice-président en charge de la communication, sera également le vice-président de cette commission.

Aucun délégué s'étant positionné, un appel à candidature sera lancé.

Cette proposition a été validée par le conseil syndical.

7. Délibération budgétaire modificative n° 1 : régularisation compte administratif 2020

Les services de la Trésorerie demandent au SAGEBA de régulariser sa situation comptable au regard d'une anomalie constatée entre le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020.

Cette anomalie correspond aux excédents antérieurs reportés en section de fonctionnement.

Effectivement, nous pouvons constater que concernant le compte administratif 2020, le résultat d'exploitation du SAGEBA est d'un montant de 79 578,30€ alors que pour le compte de gestion 2020, ce résultat est d'un montant de 79 578,29€.

Soit en section recette de fonctionnement, un suréquilibre de 0,01 centime.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire, nous devons également réduire les dépenses de fonctionnement du même montant et ainsi, nous réduisons l'article 6228 de 0,01 centimes et celui passe donc de 50€ à 49,99€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

8. Délibération budgétaire modificative n° 2 : Imputation d'une dépense en immobilisation en recette d'investissement

Cette délibération modificative concerne un achat effectué en 2019 sur du mobilier qui a été imputé par erreur sur le mauvais compte.

Précédemment imputé au compte 21784 (autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - mobilier) sur l'année comptable 2019, les services de la Trésorerie demandent au SAGEBA de réimputer au **compte 2184** (autres immobilisations corporelles - mobilier) le montant de 1 236,74€ correspondant à l'achat de mobilier de bureau.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

9. Délibération budgétaire modificative n° 3 : provision étude érosion / ruissellement

Dans le cadre de deux prochains marchés pour les études de ruissellement sur le bassin du ru de Bonneuil et du ru de Longpré, il convient de prendre une décision budgétaire modificative afin d'augmenter les crédits de l'opération correspondante en section de dépense d'investissement.

Le montant initial adopté dans le BP 2021 était de 70 000€.

Il est proposé d'augmenter les crédits de 30 000€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 100 000€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

10. Délibération budgétaire modificative n°4 concernant les travaux de consolidation de berges à Béthisy Saint Pierre

Le SAGEBA a été interpellé par la commune de Béthisy Saint Pierre concernant l'érosion d'une berge se situant à côté de la caserne de pompiers. Cette érosion est naturelle, sans impact sur le bon fonctionnement du cours d'eau mais peut présenter un enjeu pour les aménagements urbains de la commune situés à proximité.

Afin d'intégrer le projet de travaux de consolidation de berges à Béthisy Saint-Pierre, il convient de créer une nouvelle opération (n°919) au budget, en section de dépense d'investissement d'un montant de 5 500€.

Il convient de prendre une décision modificative du budget afin d'ouvrir les crédits nécessaires en investissement.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.